

Commune de SARGÉ-LÈS-LE MANS
Extrait du Registre des DÉLIBÉRATIONS
Séance du LUNDI 23 MAI 2022
Objet n°03 / 04-2022

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2022
 Affichage : 13/06/2022

Date de Convocation**Vendredi 13 Mai 2022****Objet****REVALORISATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2022-2023****Nombre de Conseillers**

En exercice 27
 Présents 24
 Votants 26

Détail des votes

Pour 25
 Contre 1
 Abstention 0

Le lundi vingt-trois Mai deux mille vingt-deux, dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du vendredi treize Mai deux mille vingt-deux, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Marcel MORTREAU, Maire**

26 personnes en exercice étaient présents (es) ou représentés (ées) à cette séance.

Mesdames, Dominique RAVENEL, Christine DONNÉ, Chantal PINEL, Nicole BERGER, Nicole BOUVARD, Rozenn PAUMIER, Valérie AUMAROT, Elvire DENIAU, Ludivine LEBouc, Aurélie CAPLETTE, Marie GUÉRIN, Françoise CERBELLE,

Messieurs Marcel MORTREAU, Patrick CHABOT, Xavier CONTANT, Ludovic VIEL, Michel DUVEAU, Félix LECRENAIS, Patrice TEMPLIER, Michel MARTELLIÈRE, François GRENET, Xavier LAVIRON, Fabrice COURTIN, Philippe THOMAS

Pouvoirs de vote :

Mme Céline BAUDOUIN à Xavier LAVIRON,
 M. Thomas DUPUY D'ANGEAC à M. Marcel MORTREAU,

Absent :

Stéphane BLOT

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 Novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et prorogeant jusqu'au 31 Juillet 2022, les assouplissements applicables aux conditions de délibérations des collectivités locales, et afin que cette réunion puisse se tenir dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les réunions du conseil municipal peuvent se tenir « en tout lieu », sans public ou avec une jauge maximale, le quorum est fixé au tiers de l'effectif présent et les membres élus pourront disposer de deux pouvoirs

Mme Dominique RAVENEL est nommée secrétaire de séance.

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel, avec un taux d'inflation 2021 de +1,6% et un taux d'inflation prévisionnel à fin juin 2022 établi à +5,4%, transmis par l'INSEE,

CONSIDÉRANT l'évolution budgétaire prévue par la commune en 2022, avec +20% en matière de charges à caractère général, +16% en charges de personnel (recrutement supplémentaire, évolutions salariales, etc.),

CONSIDÉRANT la prévision anticipée des tarifs appliqués par le prestataire de la restauration scolaire (+7% à compter du 1^{er} Mai 2022), avant l'évolution annuelle règlementaire en Septembre,

CONSIDÉRANT l'évolution des coûts de l'énergie sur les bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT que la tarification des services périscolaires (Restauration Scolaire, Accueil Périscolaire - Etudes Surveillées, Mercredis-Loisirs – Centres de Loisirs – Stages/Séjours), des tarifs de l'école de musique, des spectacles à l'Espace Scélia, de la Médiathèque, des locations de salles municipales, des concessions funéraires et jardin du souvenir, des encarts publicitaires insérés dans le bulletin municipal ainsi que des photocopies, a fait l'objet d'une étude lors de la Commission Finances qui s'est réunie le Mardi 10 Mai 2022,

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'une part de revaloriser les tarifs des services proposés à la population, face au contexte économique difficile auquel la collectivité est actuellement confrontée, tout en modérant d'autre part l'impact pour les familles sargéennes tributaires également de cette inflation,

A l'issue de cette réunion, il a été proposé au Conseil Municipal de revaloriser les tarifs des services municipaux conformément aux tableaux ci-joints, pour une application au 1^{er} Septembre 2022.

Par un vote à scrutin public ordinaire, l'Assemblée municipale autorise à la majorité des voix Monsieur le Maire à appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} Septembre 2022.

Pour copie certifiée conforme
Sargé-Lès-Le Mans, le 08 Juin 2022
Le Maire,

Monsieur Marcel MORTREAU



Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Patrice CHABOT

Le Maire, soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la télétransmission en Préfecture le 08 Juin 2022 et son affichage en lieu public.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente délibération.

PRESTATIONS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

RESTAURANT SCOLAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	% du tarif plein	COMMUNE			HORS COMMUNE		
			REPAS MATERNELLE	REPAS ÉLÉMENTAIRE	Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	REPAS MATERNELLE	REPAS ÉLÉMENTAIRE	Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
TRANCHE 1	< 526,99€	50%	2,42 €	2,42 €	0,83 €	2,91 €	2,91 €	1,01 €
TRANCHE 2	527€ à 736,99€	65%	3,15 €	3,15 €	1,09 €	3,78 €	3,78 €	1,31 €
TRANCHE 3	737€ à 946,99€	80%	3,87 €	3,87 €	1,34 €	4,65 €	4,65 €	1,61 €
TRANCHE 4	947€ à 1266,99€	90%	4,36 €	4,36 €	1,50 €	5,24 €	5,24 €	1,81 €
TRANCHE 5	1267€ à 1576,99€	95%	4,60 €	4,60 €	1,59 €	5,53 €	5,53 €	1,92 €
TRANCHE 6	> 1577€	100%	4,84 €	4,84 €	1,67 €	5,82 €	5,82 €	2,02 €

TARIF UNIQUE POUR REPAS OCCASIONNEL :

6,11 €

7,34 €

TARIF UNIQUE POUR REPAS ADULTE :

6,34 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ETUDES SURVEILLÉES	QUOTIENT FAMILIAL	% du tarif plein	COMMUNE			HORS COMMUNE		
			ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR	ETUDES SURVEILLÉES	ACCUEIL MATIN	ACCUEIL SOIR	ETUDES SURVEILLÉES
TRANCHE 1	< 526,99€	70%	1,99 €	1,99 €	1,99 €	2,49 €	2,49 €	2,49 €
TRANCHE 2	527€ à 736,99€	75%	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,66 €	2,66 €	2,66 €
TRANCHE 3	737€ à 946,99€	80%	2,28 €	2,28 €	2,28 €	2,85 €	2,85 €	2,85 €
TRANCHE 4	947€ à 1266,99€	90%	2,56 €	2,56 €	2,56 €	3,20 €	3,20 €	3,20 €
TRANCHE 5	1267€ à 1576,99€	95%	2,70 €	2,70 €	2,70 €	3,38 €	3,38 €	3,38 €
TRANCHE 6	> 1577€	100%	2,85 €	2,85 €	2,85 €	3,56 €	3,56 €	3,56 €

MERCREDIS LOISIRS CENTRE DE LOISIRS	QUOTIENT FAMILIAL	% du tarif plein	COMMUNE			HORS COMMUNE		
			JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	REPAS	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	REPAS
TRANCHE 1	< 526,99€	70%	15,18 €	8,09 €	2,42 €	18,97 €	10,11 €	2,91 €
TRANCHE 2	527€ à 736,99€	75%	16,26 €	8,67 €	3,15 €	20,33 €	10,84 €	3,78 €
TRANCHE 3	737€ à 946,99€	80%	17,35 €	9,25 €	3,87 €	21,68 €	11,56 €	4,65 €
TRANCHE 4	947€ à 1266,99€	90%	19,51 €	10,40 €	4,36 €	24,39 €	13,00 €	5,24 €
TRANCHE 5	1267€ à 1576,99€	95%	20,60 €	10,98 €	4,60 €	25,75 €	13,73 €	5,53 €
TRANCHE 6	> 1577€	100%	21,68 €	11,56 €	4,84 €	27,10 €	14,45 €	5,82 €

SEJOURS STAGES	QUOTIENT FAMILIAL	% du tarif plein	COMMUNE	HORS COMMUNE
			SEMAINE	SEMAINE
TRANCHE 1	< 526,99€	70%	126,00 €	157,50 €
TRANCHE 2	527€ à 736,99€	75%	135,00 €	168,75 €
TRANCHE 3	737€ à 946,99€	80%	144,00 €	180,00 €
TRANCHE 4	947€ à 1266,99€	90%	162,00 €	202,50 €
TRANCHE 5	1267€ à 1576,99€	95%	171,00 €	213,75 €
TRANCHE 6	> 1577€	100%	180,00 €	225,00 €

Calcul Quotient Familial = $\text{Revenu Imposable } n-2 / 12 / \text{Nbe Tranches du foyer}$

LOCAL JEUNE	COTISATION ANNUELLE AUX ACTIVITÉS : 10€
-------------	---

PRESTATIONS CULTURELLES

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE Tarifs annuels	ÉLÈVES RÉSIDANT SUR LA COMMUNE						ÉLÈVES LE MANS MÉTROPOLE	ÉLÈVES HORS LE MANS MÉTROPOLE
	quotient familial	< 526,99€	527€ à 736,99€	737€ à 946,99€	947€ à 1266,99€	1267€ à 1576,99€	> 1577€	
TARIF 1 COURS COLLECTIFS		60 €	78 €	87 €	99 €	111 €	123 €	147 €
TARIF 2 ATELIERS SEULS (MA ou MC) + ORCHESTRE POSSIBLE		75 €	93 €	123 €	153 €	186 €	216 €	246 €
TARIF 3 INSTRUMENT SEUL		99 €	159 €	219 €	279 €	345 €	402 €	585 €
TARIF 4 INSTRUMENT + FM et/ou PC (grand et/ou atelier)		123 €	183 €	243 €	306 €	378 €	438 €	732 €
Majoration forfaitaire cycle 2		48 €	48 €	48 €	48 €	48 €	48 €	48 €

MA = Musiques Actuelles

MC = Musiques Contemporaines

FM = Formation Musicale

PC = Pratique Collective

Calcul Quotient Familial = $\text{Revenu Imposable } N-2 / 12 / \text{Nbe Tranches du foyer}$

TARIFS MEDIATHÈQUE 2022-2023	Commune	Hors Commune
Carte Individuelle	12,00 €	20,00 €
Carte Famille	17,00 €	25,00 €
Carte Individuelle Scolaire / Étudiant / Chômeur	6,00 €	

SPECTACLES DE SCÉLIA

CATEGORIE DES TARIFS	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Tarif Plein	27 €	24 €	22 €	20 €	18 €	15 €	13 €	11 €	10 €	7 €	6 €	2 €
Tarif Réduit (carte Scélia)	24 €	21 €	19 €	17 €	15 €	12 €	10 €	8 €	7 €	5 €	4 €	2 €

CARTE SCÉLIA	9,00 €
---------------------	--------

PRESTATIONS LOCATIONS DE SALLES

LOCATION DE SCÉLIA 2022 - 2023

	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Particulier / Entreprise / Comité d'entreprise	Association à but non lucratif	Particulier / Entreprise / Comité d'entreprise/ Association à but non lucratif
<u>SEMAINE</u> <i>(tarif par jour)</i>			
Grande Salle	549 €	411 €	932 €
Journée consécutive supplémentaire	274 €	206 €	467 €
1/2 Salle	459 €	343 €	779 €
Tribunes	130 €	63 €	220 €
Verres ou vaisselles / personne	0,46 €	0,46 €	0,46 €
Caution location	900 €	900 €	900 €
Option ou Caution ménage	360 €	360 €	360 €
Régie simple	136 €	136 €	136 €
Régie professionnelle	310 €	310 €	310 €
Technicien (prix horaire)	41 €	41 €	41 €
<u>WEEK-END</u> <i>(tarif par jour)</i>			
Grande Salle	688 €	515 €	1 165 €
Grande salle forfait week-end	826 €	617 €	1 399 €
1/2 Salle	575 €	429 €	972 €
1/2 Salle forfait week-end	690 €	516 €	1 166 €
Tribunes	194 €	98 €	333 €
Verres ou vaisselles / personne	0,46 €	0,46 €	0,46 €
Caution location	900 €	900 €	900 €
Option ou Caution ménage	360 €	360 €	360 €
Régie simple	136 €	136 €	136 €
Régie professionnelle	310 €	310 €	310 €
Technicien (prix horaire)	41 €	41 €	41 €

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	COMMUNE		HORS COMMUNE
	Particulier / Entreprise / Comité d'entreprise	Association à but non lucratif	Particulier / Entreprise / Comité d'entreprise / Association à but non lucratif
SEMAINE (tarif par jour)			
1/2 Journée (vin d'honneur, réunion)	85 €	69 €	150 €
Journée	171 €	137 €	300 €
Jour supplémentaire consécutif	141 €	116 €	252 €
(Verres ou vaisselle)/personne	0,46 €	0,46 €	0,46 €
Caution location	900 €	900 €	900 €
Caution ou option ménage	360 €	360 €	360 €
WEEK-END (tarif par jour)			
1/2 Journée (vin d'honneur, réunion)	117 €	91 €	203 €
Journée	283 €	230 €	503 €
Forfait week-end	424 €	345 €	755 €
(Verres ou vaisselle)/personne	0,46 €	0,46 €	0,46 €
Caution location	900 €	900 €	900 €
Caution ou option ménage	360 €	360 €	360 €

AUTRES SALLES COMMUNALES

Tarifs applicables aux particuliers, entreprises, comités d'entreprises, et associations à but non lucratif lors d'opérations commerciales

SALLES ASSOCIATIVES (situées derrière la Salle des Fêtes)		superficie	COMMUNE	HORS COMMUNE
Salle n°1	(60m ²)		85 €	148 €
Salle n°2	(48m ²)		69 €	118 €
Salles n°1 et n°2	(108m ²)		154 €	265 €
Salle n°3	(44m ²)		64 €	108 €

SALLES POLYVALENTES DE L'EXTENSION DE SCELIA (situées en face de la médiathèque)		superficie	COMMUNE	HORS COMMUNE
Salle OPERA	(72m ²)		104 €	176 €
Salle ARPEGE	(40m ²)		58 €	98 €
Salle SONATINE	(20m ²)		29 €	50 €

AUTRES PRESTATIONS MUNICIPALES

CIMETIÈRE

CONCESSION	DURÉE DE LA CONCESSION	TARIFS
Concession	30 ans	308 €
Concession	50 ans	617 €
Columbarium ou Cave Urne	15 ans	559 €
Columbarium ou Cave Urne	30 ans	736 €

JARDIN DU SOUVENIR	DURÉE DE LA CONCESSION	TARIFS
Dispersion de cendres	/	33 €
Plaque nominative du défunt	10 ans	12 €
Plaque nominative du défunt	20 ans	22 €

ENCARTS PUBLICITAIRES

FORMAT	TAILLE (en mm)	TARIFS
1 PAGE	format A4 (210 x 297)	808 €
1/2 PAGE	(190 x 133)	410 €
1/4 PAGE	(92 x 133)	206 €
1/8 PAGE	(92 x 65)	120 €
1/16 PAGE	(45 x 65)	65 €

PHOTOCOPIES

APPLICABLES AUX PARTICULIERS

NOMBRE	TARIFS NOIR ET BLANC		TARIFS COULEUR	
	Simple	Recto/Verso	Simple	Recto/Verso
1	0,20 €	0,30 €	0,30 €	0,40 €
5	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €
10	2,00 €	3,00 €	3,00 €	4,00 €

APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS

NOMBRE	TARIFS NOIR ET BLANC		TARIFS COULEUR	
	Simple	Recto/Verso	Simple	Recto/Verso
1	0,10 €	0,15 €	0,15 €	0,20 €
5	0,50 €	0,75 €	0,75 €	1,00 €
10	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €

Les photocopies en noir et blanc sont gratuites pour les associations fournissant le papier